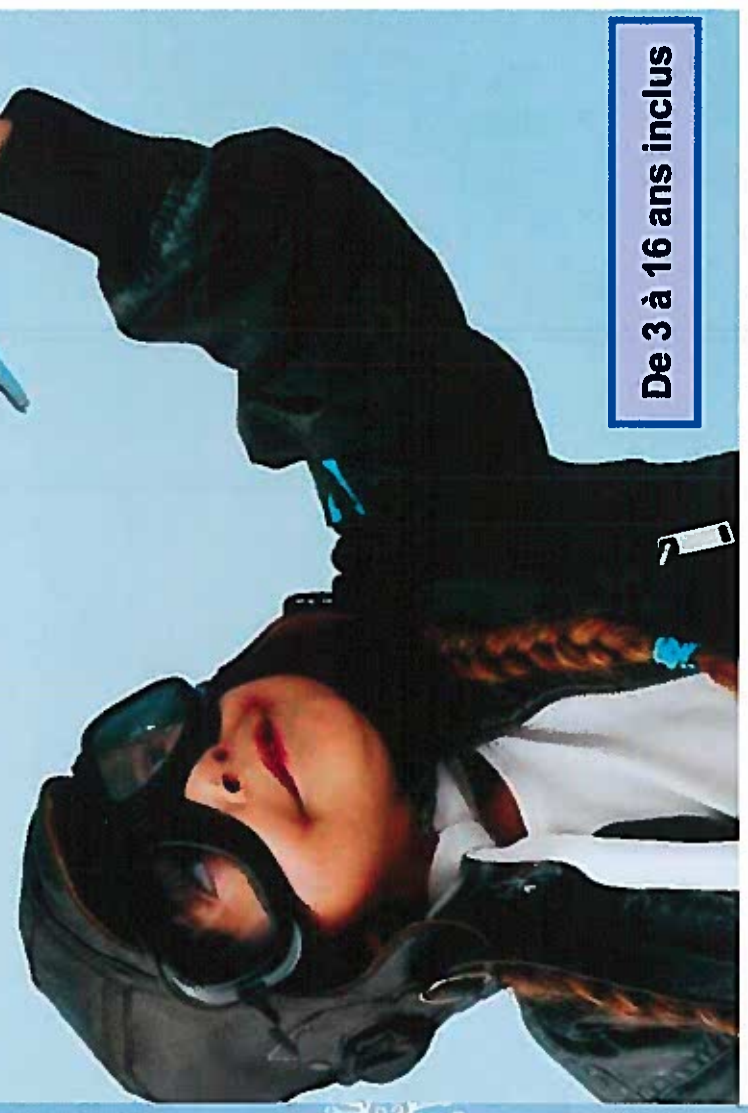


ACCUEIL DE LOISIRS DE HANTAY HIVER 2019



De 3 à 16 ans inclus

La municipalité de HANTAY, en partenariat avec l'UFCV Haut de France, propose aux enfants de la commune, âgés de 3 ans à 16 ans, un accueil de loisirs durant les vacances d'hiver du 11 février au 15 février 2019.

REUNION D'INFORMATION

AU FOYER COMMUNAL
Samedi 12 janvier à 10h

INSCRIPTIONS

A LA SALLE RENE FRANCE
Mercredi 16 janvier de 17h00 à 19h30 et le
samedi 19 janvier de 10h00 à 12h00

ORGANISATION DU CENTRE

Lieu : Ecole Jean Macé
Horaires : 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h
Garderie : de 7h30 à 9h et de 17h à 19h30
Repas : Restauration sur place sur inscription

TARIFS 2019

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF SEMAINE
1 à 700 €	5.00 €
701 à 750 €	15.50 €
751 € à 1000 €	20.00 €
1001 € à plus	25.00 €
Extérieurs	40.00 €
CANTINE	3.40 € + 1€ pour une inscription le jour même

IMPORTANT : Les Hantayeurs sont prioritaires. Les enfants extérieurs pourront s'inscrire en fonction des places disponibles.

DU 11 AU 15 FEVRIER 2019

A NOTER : dans un souci d'être attentif à la santé de votre enfant et de ses besoins, ainsi qu'à la réglementation DDCCS, nous renouvelons toutes les fiches sanitaires en 2019.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour procéder à l'inscription de votre enfant il vous sera demandé :

- la fiche d'inscription (à remplir sur place)
- La fiche sanitaire de liaison (disponible sur place)
- Votre attestation CAF justifiant votre quotient familial, à défaut le *tarif maximum* sera appliqué
- Un justificatif de domicile
- La copie du carnet de vaccinations

L'Ufcv se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délais en fonction des places disponibles.

MODALITES DE PAIEMENT

Une facture vous sera envoyée à la fin de la période de l'accueil de loisirs. Elle reprendra les dates de participation de votre enfant ainsi que le montant de la prestation. Ce document vous servira éventuellement pour votre déclaration d'impôt.

Modes de règlement acceptés :

- Espèces
- Chèques bancaires
- Chèques vacances ANCV
- Chèques CESU

REMBOURSEMENT ANNULATION

Nous vous remboursons pour une absence supérieure ou égale à trois jours, justifiée par un certificat médical.

En cas d'annulation de l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs, 8 € de frais de dossier vous seront facturés.

ASSURANCES

Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur si votre police d'assurance couvre les dommages auxquels votre enfant peut être exposés durant les activités de l'accueil de loisirs. Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extra-scolaire.

LE PROJET

L'accueil de loisirs est avant tout une structure dédiée aux loisirs mais qui veille à inscrire ses activités dans une démarche éducative réfléchie et complémentaire à l'école et à la famille.

C'est aussi un lieu :

- Qui propose des activités ludiques adaptées à chaque enfant favorisant l'autonomie et la socialisation.
- Qui favorise les relations, les échanges et la communication pour développer le vivre ensemble.
- Qui développe des projets porteurs de sens et de valeurs : respect, citoyenneté, solidarité.
- Qui est ouvert sur son environnement et permet aux enfants de découvrir le monde qui les entoure.

CONTACTS

UFCV Service « Accueil de Loisirs »

234, rue Saint-Hubert

BP87

59830 BOUVINES

Tél. : 03.20.41.82.07

